



Nantes, le 12 Septembre 2016

## **Compte-rendu du plénier CHS-CT ville de Nantes Du 8 septembre 2016**

### **A) Approbation du PV du 25 Mai 2016**

### **B) Information :**

#### Point sur bâti Manu :

Pour rappel au mois de juin /juillet d'importantes fissurations sur le bâtiment B de la Manu avec aggravations. Au mois d'aout phénomène très impressionnant dans les bureaux, affaissement du sol, altération des poteaux bois qui maintiennent les structures du bâtiment. Des étais ont été installés pour le consolider, de ce fait celui-ci est plus sécurisé qu'avant la découverte des défaillances. Les agents sont en sécurité, un écrit du maitre d'œuvre l'atteste. Cependant un diagnostic doit être effectué sur un site inoccupé avant les travaux d'où le déménagement des services suivants :

Bâti, tranquillité publique, mission santé publique, sports et éducation (3 bureaux).

Question CFDT : Au vu de l'importance des travaux et budget attribué, y aura-t-il des répercussions sur les autres projets en cours ? Ex : archives municipales, petite enfance...

Réponse collectivité : bien évidemment mais actuellement Nantes Métropole n'a pas d'estimation sur le coût de la réalisation des travaux. Le relogement des agents et le bail des sites seront rapidement revus par le service de l'immobilier.

#### Point sur les conseillers de prévention :

Question CFDT en point d'information : Y a-t-il un remplacement de prévu pour le préventeur absent au service CHSCT ?

Réponse de l'administration : oui Mr Martin Ollier continu le remplacement qu'il effectuait sur les deux postes de préventeurs jusqu'au 31 octobre 2016.

Nantes Métropole n'arrive pas à recruter des postes de préventeurs.

## **Déclaration CFDT :**

Nantes, le 8 septembre 2016

La prévention repose sur les épaules des préventeurs et conseillers de prévention. Ils sont les moteurs de la réussite d'une culture CHSCT. A l'heure où nous demandons à ce qu'elle soit déclinée et ajustée dans les services, le constat actuel est préoccupant.

Dans le service QVST de nouveau une réorganisation est prévue pour janvier 2017 (dernière date de réorganisation 2016). Ce service, déjà impacté par une charge de travail importante, avec des préventeurs absents et non remplacés, un sur deux et idem pour Nantes métropole.

Est-il raisonnable :

- 1) de recomposer ces équipes (chaque chef de service Ville de Nantes et Nantes Métropole exerce des sommes de travail colossales) ?
- 2) de ne pas effectuer les remplacements ?

D'autre part, comment voulez-vous que les conseillers de prévention surchargés eux aussi de travail puissent continuer à mettre en place à rythme accéléré des actions et coordonner la prévention au sein de leur service ? Nous demandons à ce que tous les remplacements des préventeurs soient anticipés, si possible et remplacés. Dans les services possédant des conseillers de prévention nous réclamons qu'un renfort pérenne soit effectif au vu des charges de travail qui leur sont attribuées.

Cependant les dossiers « pleuvent » : usure professionnelle, RPS, amiante... toujours en cours et/ou en attente d'applications concrètes, rappelons depuis un certain temps pour l'usure professionnelle.

Nous sommes opposés à une nouvelle réorganisation dans les conditions actuelles pour préserver la santé physique et mentale de ces agents.

Parallèlement, pour faire le pendant à ce dossier et enclencher celui des RPS, la CFDT demande à ce que le burn-out soit imputable à la collectivité et reconnu en maladie professionnelle.

Les mandatés CHS-CT CFDT

Réponse de la Médecine Professionnelle Préventive :

- « Les burn-out ne sont pas reconnus en maladie professionnelle. C'est la commission de réforme qui peut éventuellement les reconnaître en maladie à caractère professionnel. »

### C) Avis et interpellations

Question CFDT : qu'est ce qui fait frein à notre demande en date du plénier du 23/11/2015 pour organiser un groupe de concertation au service des Bibliothèques municipales ?

Réponse de Mme Kemer : une réunion de concertation est prévue en novembre 2016.

Le point sur les risques routiers sera fait au plénier de fin 2016.

La CFDT sur le point du dispositif risque agression reconnaît le travail de qualité effectué par le service CHSCT et les améliorations qui en découlent.

Pour la formation du réseau gestes et postures, il sera opérationnel au mois de juin 2017. **La CFDT se réjouit enfin d'avoir initié et porté ce projet pour la santé de tous les agents.**

#### D) Point sur les RPS :

La CFDT signifie à l'élue du personnel, présidente des CHSCT : l'absence aux groupes de travail RPS des agents de plusieurs directions à fort effectifs et ou le taux d'absentéisme (DPE, DEMS, Education et BBM).

Nous sommes très insatisfaits des réponses de l'élue du personnel, présidente du CHSCT sur ce dossier. Les métiers en « tension » ne peuvent pas être remplacés dans leurs services.

#### Point Usure professionnelle éducation

La CFDT demande, après l'échec de l'audit de JLO Conseil, qui dirigera les travaux sur l'usure professionnelle à l'éducation ?

L'administration nous a proposé les 3 pistes d'actions suivantes : technique, organisation et personne.

**Technique** : recherche de matériel et aménagement plus ergonomique.

**Organisation** : clarifier les attendus en matière d'entretien,

Travailler sur un référentiel pour les attendus de ménage,

Améliorer les moyens de communication,

Réguler les temps de travail partagé en organisant des temps de concertation sur site,

Réguler les temps de travail partagé inter métier,

Travail d'équipe entre site pour le grand ménage,

Réflexion sur les horaires de travail par rapport à la contrainte des locaux, l'amplitude quotidienne et le calendrier du temps de travail,

Gestion des remplacements,

Bilan et évolution du métier de responsable de site

Et mise à jour de la chartre ATSEM.

**Personne** : formation des agents au PRAP,

Accompagnement individuels des agents avec restriction d'aptitudes (ergonome et auxiliaire de vie).

La CFDT a acté ces propositions mais nous demandons à ce que cela aille très vite, pour que le second semestre soit un démarrage actif et dynamique.

#### E1) Bilan 2015 des formations sécurité

Sur les formations obligatoires aux métiers, la hiérarchie doit être ferme à envoyer leurs agents et rappeler l'importance pour les métiers de ces formations.

Nous avons demandé la dissociation pour les acteurs PRAP des agents formés petite enfance et SEVE, en 2015 DPE : 38 SEVE : 35.

F3) Rapport 2015 de la MPP : Etat de santé des agents de la ville et du CCAS :

La CFDT constate que ce rapport de la médecine préventive peut s'appliquer à beaucoup de service :

Stabilité de l'équipe

Consultations des agents pour mal-être au travail

Mobilité des agents inaptes à leur poste.

Mais également aux agents qui ne sont pas inaptes et qui ont fait le tour de leur métier et déplore l'immobilisme de la collectivité pour répondre à leurs attentes.

Le dossier sur le dispositif des astreintes et permanences est reporté.

Enveloppe CHS

Concerne une demande de l'EHPAD de Brea sur du matériel de levage par une chaise LIFT ROUZE pour relever une personne au sol.

Vote à l'unanimité des mandatés des O.S.

Section Syndicale CFDT-CHSCT

16 rue du Moulin

44000 NANTES

Tel : 02 40 41 59 81

Fax : 02 40 89 32 22

syndicatville-cfdt-chs@mairie-nantes.fr